

Procédure de validation des acquis de l'expérience

Nouvelle-Calédonie : divers secteurs

Direction de la Formation Professionnelle Continue – DFPC

Quels diplômes peut-on obtenir ?	Diplômes délivrés par la Nouvelle-Calédonie, inscrits au RCP-NC (Répertoire de la Certification Professionnelle de la Nouvelle-Calédonie) Ex : Diplôme de Moniteur éducateur, Diplôme de Formateur d'adultes, Diplôme d'Installateur sanitaire et énergies renouvelables... Du niveau 3 (équivalent CAP) à 5 (équivalent BTS)
Comment prendre contact ?	Vous faites votre demande à la DFPC par mail de préférence, ou dans le cas échéant, par téléphone, pour prendre rendez-vous avec un référent VAE. Le dossier de recevabilité vous est remis.
Comment commencer ma démarche ?	Vous constituez le dossier de recevabilité (livret 1). Après l'avoir complété, vous le renvoyez ou le déposez à la DFPC. Si votre dossier est recevable, vous constituez le Dossier de Présentation de l'Expérience Professionnelle (livret 2) dans un délai de 2 ans. Ce dossier vous est remis par la DFPC. Vous déposez ou renvoyez le dossier de validation à la DFPC et sollicitez votre inscription à une session d'examen devant un jury de professionnels. Un accompagnement par un prestataire de formation vous est proposé (facultatif et payant).
En quoi consiste l'accompagnement ?	Vous serez accompagné dans votre démarche, sur : - Aide méthodologique, - Appui à la rédaction du Dossier de Présentation de l'Expérience Professionnelle, - Préparation à l'entretien et à la mise en situation professionnelle.
Comment est validée mon expérience ?	Vous participez à un entretien avec un jury selon les dispositions du référentiel de certification propre à chaque diplôme, et selon le calendrier défini par la DFPC. L'entretien avec le jury peut être précédé d'épreuves d'évaluation (mise en situation professionnelle, QCM ou autre).
A quel coût ?	Frais d'accompagnement variables selon devis du prestataire Frais d'organisation de session d'examen possibles

Pour aller plus loin ...

Contact

Direction de la Formation
Professionnelle Continue
de Nouvelle-Calédonie
(DFPC NC)
Section Certification
Professionnelle

Adresse : 63 rue Fernand Forest
Immeuble Plexus – 3^{ème} étage
BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX
Tél : 24.66.02
Courriel : dfpc.certification@gouv.nc

Sur le site

www.dfpc.gouv.nc

Calendrier :

Contactez la DFPC

Jury :

En Nouvelle-Calédonie